



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-seizième session

Rome, 4-5 septembre 2002

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE
LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS**

I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objectifs:
 - i) d'informer le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et la participation du FIDA à cette Initiative;
 - ii) d'appeler l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité de définir une stratégie de mobilisation de ressources pour financer la participation du FIDA à l'Initiative;
 - iii) de solliciter l'approbation du Conseil d'administration concernant l'inclusion de deux nouveaux pays, le Ghana et la Sierra Leone, parmi les pays bénéficiant d'un allègement de dette en vertu de l'Initiative ainsi qu'un surcroît au point d'achèvement de la réduction de dette approuvée pour le Burkina Faso au point de décision.

**II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA
DETTE**

2. **Estimation actualisée des coûts.** Comme le montre le tableau 1, le coût total de l'Initiative, exprimé en valeur actuelle nette (VAN) de 2001 a augmenté et se chiffre maintenant à 36,4 milliards de dollars des États-Unis (USD) (ou à 45,3 milliards de USD si l'on inclut le Libéria, la Somalie et le Soudan).

**Tableau 1: Estimation actualisée du coût total de l'Initiative
(pour 34 pays, en milliards de USD)**

	Estimation de septembre 2001 en VAN de 2000	Estimation de mars 2002 en VAN de 2001	Pourcentage du coût total en mars 2002
Coût total (sans le Libéria, la Somalie et le Soudan)	33,2	36,4	100,0
<i>Créanciers bilatéraux et commerciaux</i>	<i>17,1</i>	<i>18,8</i>	<i>51,7</i>
<i>Créanciers multilatéraux</i>	<i>16,1</i>	<i>17,6</i>	<i>48,3</i>
Coût total (y compris le Libéria, la Somalie et le Soudan)	41,6	45,3	124,2

Source: Estimations des services du FMI et de la Banque mondiale (avril 2002)

3. **État d'avancement.** En avril 2002, 26 pays avaient été déclarés admissibles à bénéficier d'un allègement de dette dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée¹. La Bolivie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, tandis que le Guyana et le Mali y sont parvenus dans le cadre initial. S'agissant du futur proche, le Bénin et le Mali pourraient atteindre leur point d'achèvement au cours des quelques mois à venir, et la Côte d'Ivoire pourrait parvenir au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée. Des documents préliminaires pourraient être établis pour les Comores, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

Tableau 2: Situation des 42 pays pauvres très endettés

Pays parvenus au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée (26) en mars 2002	Pays qui ne sont pas encore parvenus au point de décision (12)	Pays dont la dette est peut-être soutenable
Bénin, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau (qui bénéficie d'un allègement intérimaire de sa dette à l'égard du FIDA), Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Zambie	Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Laos, Libéria, Myanmar (pas de dette à l'égard du FIDA), République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Togo	Angola, Kenya, Viet Nam, Yémen
Pays parvenus au point de décision et au point d'achèvement (6): Bolivie, Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.		

4. À ce jour, il a été engagé pour 25 milliards de USD d'allègement de la dette, en VAN, pour les 26 pays qui sont parvenus à leur point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée. Ce chiffre représente environ 40 milliards de USD d'allègement du service de la dette en valeur nominale à terme. Globalement, l'encours de la dette de ces pays tombera d'environ 62 milliards de USD en VAN à 27 milliards de USD après l'application intégrale des mesures traditionnelles d'allègement de la dette et l'aide accordée dans le cadre de l'Initiative, et à 22 milliards de USD après les réductions de dettes bilatérales que plusieurs donateurs bilatéraux se sont engagés à consentir en dehors du cadre de l'Initiative, soit une réduction totale de près des deux tiers. Le montant total annuel payé au titre du service de la dette pendant la période 2001-2005 devrait être réduit de quelque 30% par rapport aux paiements annuels effectués en 1998-1999, ce qui se traduirait par une diminution annuelle moyenne du service de la dette représentant l'équivalent de 1,3% du produit intérieur brut (PIB). Le service de la dette en pourcentage des exportations devrait tomber, d'après les projections, de 16,1% à 8,8% par

¹ En outre, la Côte d'Ivoire a été déclarée admissible à bénéficier d'un allègement de dette au titre du cadre initial, mais le point d'achèvement a été retardé.



an en moyenne en 2001-2005 (malgré la contraction récente des recettes d'exportation entraînée par des facteurs exogènes) et le service de la dette par rapport aux recettes publiques devrait baisser de 24,3% par an en moyenne en 1998-1999 à 13,1% en 2001-2005. Cet allègement de la dette permettra aux gouvernements d'accroître substantiellement les ressources consacrées à la réduction de la pauvreté. En moyenne, les 26 pays parvenus au point de décision dépenseront pour les secteurs sociaux, en 2002-2005, plus du triple de ce qu'ils prévoient d'affecter au service de la dette pendant la même période, et les dépenses sociales en pourcentage des recettes publiques ont déjà augmenté de 37% à 47% entre 1999 et 2001. Les dépenses sociales devraient passer de 6% du PIB en 1999 à 9% du PIB en 2002. En proportion des recettes publiques, elles passeraient de 37% avant la réduction de la dette à 55% en moyenne par la suite.

5. La mise en œuvre de l'Initiative demeure difficile. Premièrement, les pays qui ont déjà dépassé leur point de décision doivent poursuivre sans relâche leurs réformes économiques et leurs programmes de réduction de la pauvreté pour parvenir à leur point d'achèvement flottant. Plusieurs pays de ce groupe ont rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de leurs programmes macroéconomiques (Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Malawi, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal) bien que ce problème ait été temporaire pour certains d'entre eux (Honduras, Niger et Rwanda). Quelques autres pays constatent qu'il leur faut plus de temps que prévu pour réunir les conditions qui doivent être remplies lors du point d'achèvement dans les domaines social et structurel. D'autres encore (Bénin, Cameroun et Mali) ont enregistré des retards dans l'élaboration de documents complets de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

6. Parvenir à un niveau soutenable de dette extérieure à longue échéance est devenu plus difficile avec la dégradation de la conjoncture économique mondiale. Presque tous les PPTE sont lourdement tributaires des produits primaires pour leurs recettes d'exportation et leurs recettes publiques, de sorte qu'ils demeurent vulnérables à la baisse des cours mondiaux des produits et autres facteurs exogènes défavorables. Les pays développés pourraient réorienter leurs politiques de manière à faciliter la soutenabilité de la dette des pays en développement (ce qui aurait également pour effet d'appuyer les efforts de réduction de la pauvreté déployés par ces derniers) et les PPTE pourraient engager des réformes afin de diversifier la base de leurs exportations avec l'aide d'un financement extérieur approprié à des conditions hautement favorables. **Pour les pays qui se trouvent à une étape comprise entre le point de décision et le point d'achèvement, l'Initiative renforcée offre la possibilité d'un allègement supplémentaire de la dette au point d'achèvement dans des cas exceptionnels, lorsque des facteurs exogènes ont entraîné un changement fondamental pour le pire de la conjoncture économique d'un pays.** Tel est le cas du Burkina Faso, dont il est question plus loin.

7. Les 12 autres pays (dont 8 sont affectés par des conflits ou ont accumulé des arriérés substantiels) devraient s'efforcer de parvenir au point de décision dès que la situation le permettra. Les défis auxquels se heurtent ces pays pour instaurer la paix et la stabilité interne, mettre en œuvre des politiques économiques saines et développer leurs capacités de gestion économique sont redoutables. Le processus des DSRP risque d'être particulièrement difficile pour certains de ces pays, plusieurs d'entre eux ayant de nombreuses populations déplacées et ayant peine à introduire des processus participatifs à grande échelle. La communauté internationale est consciente de la nécessité de faire preuve de flexibilité à cet égard. S'agissant des arriérés, les institutions financières internationales seront appelées à traiter la question de façon synergique et novatrice pour que les points de décision ne soient pas trop retardés après que les conditions fixées lors du point de décision auront été remplies. **Cela étant, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont décidé, dans le cadre de leur politique d'allègement de la dette des pays en situation post conflictuelle, d'inclure les arriérés dans l'encours de la dette tel que calculé à la date limite d'admissibilité.** La Sierra Leone est le deuxième pays se trouvant dans cette situation (après la Guinée-Bissau) et sera suivie prochainement de la République démocratique du Congo.



8. **Participation du FIDA.** À ce stade, le coût total en VAN de la participation du FIDA à l'intégralité de l'Initiative est estimé à 230 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) (308 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de 351 millions de DTS (469 millions de USD). Le coût annuel devrait atteindre son niveau maximum en 2005, c'est-à-dire 39,5 millions de USD en valeur nominale.

9. Si les mesures d'allégement de la dette proposées ci-après pour le Ghana, la Sierra Leone et le Burkina Faso (allégement supplémentaire lors du point d'achèvement) sont approuvées, le FIDA se sera engagé à accorder aux 26 pays parvenus à leurs points de décision au titre de l'Initiative renforcée en avril 2002 une réduction de dette représentant au total, en VAN, approximativement 168 millions de DTS (224 millions de USD). À supposer que soient rapidement remplies les conditions qui doivent être réunies lors du point d'achèvement et que l'allégement de la dette soit relativement concentré en début de période², cela représenterait quelque 245 millions de DTS en valeur nominale (327 millions de USD), étalés sur des durées variables selon les pays, comprises entre 2 et 27 ans (pour Sao Tomé-et-Principe), voire même 35 ans (pour le Nicaragua).

10. Les allègements de dette effectivement accordés par le FIDA jusqu'en juin 2002 s'élèvent à environ 19 millions de USD, dont quelque 8 millions de USD couverts par les ressources propres du Fonds et le reste par des ressources extérieures (Allemagne et Pays-Bas).

11. Dans le document REPL.VI/3/INF.3, la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA a été informée des efforts déployés par le Fonds pour mobiliser des ressources extérieures additionnelles pour financer sa participation à l'Initiative de la dette et de leurs résultats. Ce document souligne en outre la nécessité pour les États membres du Fonds de définir une stratégie plus large pour mobiliser ce financement. Dans ce contexte, les points ci-après ont été relevés:

- i) En 2000, le Conseil des gouverneurs a décidé que le FIDA participerait pleinement à l'Initiative en faveur des PPTTE, que sa participation serait financée au moyen d'une combinaison de ressources propres et de ressources extérieures, mais que le Fonds devrait s'attacher à minimiser l'impact de l'allégement de la dette sur sa capacité d'accorder de nouveaux prêts et dons.
- ii) Étant donné les ressources limitées dont dispose le Fonds, chaque allégement de dette accordé par celui-ci implique, *de facto*, une réduction des ressources disponibles pour l'engagement de nouveaux prêts et dons.
- iii) Ainsi, pour satisfaire aux directives du Conseil des gouverneurs, le Fonds doit mobiliser des ressources extérieures additionnelles, et il a à cette fin obtenu des contributions directes (Pays-Bas) et des contributions provenant des ressources affectées au FIDA sur le fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale (Allemagne, Belgique). D'autres contributions ont été annoncées par l'Italie, la Suisse et l'Union européenne.
- iv) En concordance avec le niveau de l'appui extérieur reçu par d'autres institutions financières internationales qui participent à l'Initiative (compte tenu de ce que, à différents égards, les caractéristiques institutionnelles du FIDA ressemblent à celles de la Banque africaine de développement) et eu égard au niveau des contributions fournies par les pays en développement eux-mêmes à la reconstitution des ressources du Fonds, il est recommandé que le FIDA cherche à mobiliser un financement extérieur additionnel pour couvrir 66% des ressources nécessaires à sa contribution à l'Initiative.

² Allégement de 100% du service de la dette à compter du point d'achèvement jusqu'à ce que l'objectif en VAN soit atteint, sans allégement intérimaire sauf dans le cas de la Guinée-Bissau.

- v) À cette fin, le Fonds devrait mobiliser des contributions directes additionnelles et obtenir un accès comparable au fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale.

III. LE CAS DE TROIS PAYS

Ghana

12. En février 2002, les conseils d'administration du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA) sont convenus d'appuyer un programme global de réduction de la dette du Ghana dans le cadre de l'Initiative renforcée. L'admissibilité du Ghana à bénéficier d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative renforcée témoigne de ce que la communauté internationale est consciente des réformes macroéconomiques, structurelles et sociales soutenues menées ces dernières années ainsi que de la volonté manifestée par les autorités ghanéennes d'orienter les ressources dégagées grâce à l'Initiative vers des investissements dans des secteurs sociaux clés comme ceux de la santé et de l'éducation.

13. Étant donné que 80% des pauvres du pays vivent en milieu rural, il est indispensable, si l'on veut réduire la pauvreté, d'accélérer la croissance de l'agriculture et de créer des sources d'emploi dans le secteur non agricole. Le Programme d'investissement dans le secteur des services agricoles tout comme le portefeuille de projets du FIDA visent à améliorer les services fournis aux petits exploitants et à mettre en place des mécanismes de nature à promouvoir une utilisation durable de la terre et à créer des emplois non agricoles. La stratégie du pays prévoit également de consacrer des ressources à l'amélioration des installations de stockage et à la construction de routes de desserte qui sont absolument indispensables pour faciliter l'accès aux marchés des agriculteurs pauvres. Les réformes se poursuivront dans le secteur du cacao pour accroître la part du produit des exportations revenant aux producteurs et pour libéraliser la commercialisation sur les marchés étrangers. En outre, on encouragera l'investissement dans l'agro-industrie et on s'efforcera d'attirer une participation étrangère grâce au développement de l'infrastructure et à des réformes visant à faciliter l'accès à la terre et à mieux définir les droits fonciers.

14. En décembre 2000, (année de base), la VAN de la dette ghanéenne (après application des mesures traditionnelles d'allègement) représentait 157% des recettes d'exportation et le ratio entre la VAN de l'encours de la dette et les recettes publiques était de 570%. Au titre de l'Initiative renforcée, un pays peut être admis à bénéficier d'une aide si la VAN de sa dette extérieure dépasse 150% des ses recettes d'exportation ou 250% des recettes publiques. Le Ghana est donc admissible à bénéficier de l'allègement de sa dette principalement au titre des conditions de ratio avec les recettes publiques et d'ouverture. Pour ramener les ratios existants à ces niveaux, tous les créanciers multilatéraux devront accorder une réduction de 56,2% de la VAN de leurs créances en cours en décembre 2000. L'allègement total consenti par tous les créanciers du Ghana représenterait 2,2 milliards de USD en VAN. Sur la base d'une répartition proportionnelle de la charge financière, la part des créanciers bilatéraux et commerciaux se montera à un peu moins de 1,1 milliard de USD. Les créanciers multilatéraux consentiront une réduction de la dette de 1,1 milliard de USD en VAN. **Le Conseil d'administration du FIDA est invité à approuver une contribution du FIDA à l'allègement de la dette ghanéenne d'un montant de 13,6 millions de DTS (17,7 millions de USD) en VAN de 2000.** D'après les premières estimations, ce chiffre équivaldrait à 19,9 millions de DTS en termes nominaux, répartis sur une douzaine d'années.

15. Le Ghana parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée lorsque les conditions suivantes auront été remplies: i) réalisation d'un DSRP complet et mise en œuvre de celui-ci pendant au moins un an; et ii) renforcement des réformes dans les domaines de la gestion macroéconomique et de la gouvernance, et notamment de la gestion des dépenses publiques, et



renforcement de l'administration dans les secteurs sociaux prioritaires, en particulier la santé et l'éducation.

Sierra Leone

16. En mars 2002, les conseils d'administration du FMI et de l'IDA sont convenus d'appuyer un vaste programme d'allégement de la dette de la Sierra Leone dans le cadre de l'Initiative renforcée. L'admissibilité de la Sierra Leone à bénéficier d'un allégement de la dette au titre de l'Initiative renforcée témoigne de ce que la communauté internationale est consciente des réformes macroéconomiques, structurelles et sociales qui ont été menées de façon soutenue ces dernières années ainsi que de la volonté manifestée par la Sierra Leone de rétablir la paix et la stabilité, notamment au moyen de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants.

17. L'agriculture et la pêche sont à l'origine d'environ 40% du PIB et emploient de 80 à 90% de la population rurale. L'activité agricole repose presque exclusivement sur les petites exploitations, dont la superficie moyenne est de 1,6 hectare et qui produisent essentiellement du riz (aliment de base dans le pays), du manioc, des patates douces et un peu de café, d'huile de palme et de cacao. Comme les autres secteurs, celui de l'agriculture a été dévasté par la guerre civile, et les pouvoirs publics attachent une haute priorité à la relance de la production et au relèvement des régions rurales. Ayant pour l'essentiel éliminé les politiques qui causaient des distorsions des prix pendant la phase de transition, le gouvernement s'attache maintenant principalement à faire revenir à la terre les populations rurales et à redémarrer les activités en fournissant des logements ruraux et en facilitant la réinstallation et le relèvement à petite échelle. À moyen terme, l'objectif visé est d'accroître la productivité et les revenus en: i) augmentant vigoureusement les investissements dans les routes de desserte et les ponts, les services de base, l'éducation et la santé en milieu rural; ii) rétablissant les services de vulgarisation agricole et constituant un stock de semences adaptées à l'écologie locale; iii) remettant sur pied les organisations d'agriculteurs; et iv) entreprenant une révision fondamentale du système de jouissance des terres agricoles afin d'accroître la participation du secteur privé dans ce secteur.

18. En décembre 2000 (année de base), la VAN de la dette de la Sierra Leone (après application des mesures traditionnelles d'allégement) représentait l'équivalent de 757% des recettes d'exportation. Dans le cadre de l'Initiative renforcée, un pays peut être admis à bénéficier d'une aide si la VAN de sa dette extérieure dépasse 150% de ses recettes d'exportation. Pour l'abaisser à ce ratio, tous les créanciers multilatéraux devraient accorder une réduction de 80,2% de la VAN de leurs créances en cours fin décembre 2000. L'allégement total consenti par tous les créanciers de la Sierra Leone représenterait 600 millions de USD en VAN. Sur la base d'une répartition proportionnelle de la charge financière, la part des créanciers bilatéraux et des créanciers commerciaux se montera à 268 millions de USD. Les créanciers multilatéraux consentiront une réduction de dette de 332 millions de USD en VAN. **Le Conseil d'administration du FIDA est invité à approuver une contribution du FIDA à l'allégement de la dette de la Sierra Leone d'un montant de 7,85 millions de DTS (10,5 millions de USD) en VAN de 2000.** D'après les premières estimations, ce chiffre équivaldrait à 13,1 millions de DTS en valeur nominale, répartis sur environ 19 ans.

19. La Sierra Leone parviendra au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée lorsque les conditions suivantes auront été remplies: i) adhésion assidue aux programmes économiques et financiers soutenus par l'IDA et la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI; ii) réalisation d'un DSRP complet et mise en œuvre de celui-ci pendant un an au moins; et iii) application, dans le contexte de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement, d'une série de mesures concernant la gouvernance et la décentralisation des attributions de l'État ainsi que des mesures structurelles et des mesures dans les domaines de l'éducation et de la santé.

20. La Sierra Leone connaît depuis un certain temps de sérieux problèmes de gestion du service de sa dette qui ont débouché sur l'accumulation d'arriérés à l'égard du FIDA et sur la suspension de l'exécution des projets dans le pays. En décembre 2001, le Conseil d'administration a approuvé un plan de règlement pour environ 2,05 millions de USD (document EB 2001/74/R.6). Sur la base du précédent de la Guinée-Bissau, dont la situation était comparable (document EB 2001/72/R.15, fondé sur la décision de principe exposée dans le document EB 2000/71/R.12), **il est proposé que le Conseil d'administration approuve également l'intégration du plan de règlement des arriérés de la Sierra Leone à la réduction en VAN de la dette du pays et l'octroi d'un allègement de 100% de la dette pendant la période intérimaire** (voir également le paragraphe 7).

Burkina Faso

21. En avril 2002, les Conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont décidé que le Burkina Faso avait rempli de façon satisfaisante les conditions requises pour parvenir au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée et était ainsi habilité à bénéficier de la totalité du montant engagé au titre de l'allègement de sa dette lors du point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée en juillet 2001³. Néanmoins, lorsqu'ils ont réexaminé la soutenabilité de la dette du Burkina Faso en mars 2002 en se fondant sur les données de fin 2001, la Banque mondiale et le FMI ont constaté que, sur la base du montant total de l'allègement de la dette approuvé pour le pays, le ratio entre VAN de la dette et exportations fin 2001 se maintiendra au niveau critique de presque 200% pendant une période prolongée. Cela est dû principalement à la baisse des exportations entraînée par la chute des cours mondiaux du coton, elle-même causée en partie par de fortes subventions sur les marchés des pays industrialisés, et par les dégâts que les parasites ont causés aux cultures. Compte tenu de ces perspectives sensiblement plus sombres et comme prévu par le cadre de politiques générales régissant l'Initiative en faveur des PPTE (voir le paragraphe 6), les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont décidé que le Burkina Faso: i) avait subi une dégradation fondamentale de sa conjoncture économique; et ii) est admis à bénéficier d'un surcroît exceptionnel d'allègement de sa dette pour compenser l'évolution défavorable des ratios d'endettement du pays résultant de l'impact de chocs exogènes sur ses exportations et pour amener sa dette à un niveau soutenable.

22. Pour atteindre le ratio cible dette-exportations (en VAN) de 150%, tous les créanciers multilatéraux devront accroître leur contribution à l'allègement de la dette du Burkina Faso en révisant le facteur commun de réduction de la dette pour le porter de 19,7% (VAN de la dette fin 1999) au point de décision de l'Initiative renforcée à 29,9% en VAN de fin 2001. **Le Conseil d'administration est invité à approuver la contribution révisée du FIDA à l'allègement de la dette du Burkina Faso pour un montant de 5,8 millions de DTS (7,75 millions de USD) en VAN de 2001, y compris l'allègement approuvé par le Conseil d'administration du FIDA en vertu de décisions antérieures.** D'après les premières estimations, ce chiffre équivaldrait à 7,4 millions de DTS en valeur nominale, répartis sur neuf ans environ. Comme le pays a atteint son point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée, la décision du Conseil d'administration prendrait effet immédiatement.

³ La décision concernant la participation du FIDA à l'allègement de la dette du Burkina Faso au titre de l'Initiative initiale a été prise par le Conseil d'administration sur la base du document EB 97/62/R.10/Rev.1 et du document EB 2000/70/R.12 en ce qui concerne la révision à la hausse de l'allègement accordé au point d'achèvement. La décision par laquelle le FIDA s'est engagé à participer à l'Initiative renforcée a été prise sur la base du document EB 2000/71/R.12. Le montant total de la contribution du FIDA à l'allègement de la dette du Burkina Faso au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée s'élève à 5,18 millions de DTS en VAN de 1999, chiffre qui comprend le montant approuvé antérieurement au titre de l'Initiative initiale.

VI. RECOMMANDATIONS

23. Il est recommandé que le Conseil d'administration:

- i) prenne note de la situation relative à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et à la participation du FIDA à cette initiative;
- ii) approuve la contribution proposée à la réduction de la dette du **Ghana** à l'égard du FIDA, au 31 décembre 2000, pour un montant de 13,6 millions de DTS en VAN de 2000. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds, après que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale auront déclaré au point d'achèvement que le Ghana a rempli les conditions fixées pour l'allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, réduira la valeur de la dette du Ghana à son égard en diminuant dans une proportion pouvant atteindre 100% ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à l'égard du FIDA (principal, commissions de service et intérêts) à mesure qu'elles deviendront exigibles après le point d'achèvement, à concurrence d'un montant total de 13,6 millions de DTS en VAN de 2000";

- iii) approuve la contribution proposée à la réduction de la dette de la **Sierra Leone** à l'égard du FIDA, au 31 décembre 2000, pour un montant de 7,85 millions de DTS en VAN de 2000. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds, sur décision de son Conseil d'administration et après parachèvement des documents juridiques requis, réduira la valeur de la dette de la Sierra Leone à son égard en intégrant les arriérés dus par ce pays au FIDA à l'allègement de la dette et diminuera dans une proportion pouvant atteindre 100% ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à l'égard du FIDA (principal, commissions de service et intérêts) à mesure qu'elles deviendront exigibles, à concurrence d'un montant total de 7,85 millions de DTS en VAN de 2000⁴"; et

- iv) approuve la révision proposée de la contribution à la réduction de la dette du **Burkina Faso** à l'égard du FIDA, au 31 décembre 2001, pour un montant de 5,84 millions de DTS en VAN de 2001 (y compris l'allègement de dette déjà approuvé). Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds, sur décision de son Conseil d'administration et après parachèvement des documents juridiques requis, réduira la valeur de la dette du Burkina Faso à son égard en diminuant dans une proportion pouvant atteindre 100% ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à l'égard du FIDA (principal, commissions de service et intérêts) à mesure qu'elles deviendront exigibles, à concurrence du montant total révisé de 5,84 millions de DTS en VAN de 2001".

⁴ Cela implique l'intégration du plan de règlement des arriérés à l'allègement de la dette, en sus de l'allègement consenti pendant la période intérimaire. Cet allègement, bien que fourni pendant la période intérimaire, ne prendra juridiquement effet qu'au point d'achèvement.

